

SKIKDA/ZONES HUMIDES DE LA PLAINE GUERBES-SANHADJA

3,6 milliards pour l'étude du plan de gestion

Le projet de gestion intégré du complexe des zones humides de la plaine Guerbes-Sanhadja a fait l'objet d'une action d'information, initiée par la Conservation des forêts de Skikda, dimanche, à la salle de l'APW. La rencontre, qui a été rehaussée par la présence du directeur général des forêts, a vu la participation des directeurs des secteurs ayant un lien direct avec ce projet, l'environnement, le tourisme, l'agriculture, la pêche et les ressources humaines, l'aquaculture, et ce, pour ne citer que ceux-là.

Parmi les représentants de la société civile, il conviendrait de souligner ceux considérés comme les plus actifs dans ce domaine, Ecologica et l'association de promotion de la femme rurale.

La première association citée a saisi cette opportunité pour distribuer des dépliants "Les zones humides, un univers à découvrir", dans lesquels sont présentées les caractéristiques de la zone humide ainsi que les opportunités qu'elle recèle, en mettant également l'accent sur les facteurs pour atteindre aux zones humides. Dans le même document, il est également formulé une batterie de propositions à caractère environnemental visant la préservation de ce complexe, le soutien accordé aux agriculteurs de cette région, l'interdiction de la pêche et la chasse, et ce, pour ne citer que les plus importantes.

La deuxième a lancé une action ayant pour thème "Sensibilisation et renforcement des capacités des zones humides". Selon les détails succincts donnés par la présidente, Souad Bouacida, lors des débats dans la salle, cette initiative, qui a débuté il y a de cela un mois et qui s'étalera sur neuf, a été financée par le Fonds mondial de l'environnement et vise la fixation des populations autochtones de cette région, notamment la gent féminine, et ce, en mettant à leur disposition les moyens matériels nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

Lors de son intervention, le DG des forêts a loué les efforts consentis par sa direction et le Pnud (plan de développement des Nations unies) pour la concrétisation des objectifs du millénaire, à travers notamment le plan stratégique Ramsar 2003-2008 et la politique nationale visant la protection des zones humides et de la diversification biologique dans le cadre du développement durable et de lutte contre la désertification et la pauvreté.

Il a également présenté le projet de gestion du complexe des zones humides de la plaine Guerbes-Sanhadja, situé dans la daïra de Ben-Azzouj, distante du chef-lieu de wilaya de près de 50 km. Délai de réalisation, 24 mois. Le montant de l'étude a été fixé à 36 millions de dinars.

Le financement sera réparti de la manière suivante : 50% par l'Etat, 33% par le Pnud et 17% par le Fonds mondial de l'environnement.

Le projet en question comporte cinq phases, le diagnostic, l'évaluation des contraintes et potentialités, les options d'aménagement, l'élaboration de la fiche du plan de gestion intégré et le lancement de deux projets pilotes dans le cadre du plan de développement. Pour le suivi d'évaluation, il sera procédé à l'installation d'un comité de suivi au niveau de la wilaya.

A titre d'information, la zone humide de Guerbes comporte 14 sous-zones humides, d'où l'appellation de complexe. En 2001, elle a été classée sur la liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. A ce jour, en Algérie, on compte 42 zones de cette importance, couvrant une superficie totale de 2 958 704 ha. Dans le monde, la convention de Ramsar, signée en Iran, en 1971, a inscrit dans cette même liste 1 641 zones humides, d'une superficie totale de 146 millions d'hectares.

La région de Guerbes-Sanhadja est, la seule au niveau national avec le lac Tonga de Tarf

à avoir répondu à cinq des huit critères fixés par la convention en question.

Critère 1 : La plaine de Guerbes contient des "sites" d'importance internationale qui fournissent des exemples représentatifs, rares et ou uniques de type de zone humide naturelle que ce soit pour le Maghreb, l'Afrique du Nord, la sous-région Afrique du Nord, Afrique centrale ou bien même la région méditerranéenne.

Critère 2 : Le complexe revêt une valeur spéciale de par la nidification de l'Eristimature à tête blanche dont les effectifs de 10 couples dépassent le 1% international.

Critère 3 : La plaine de Guerbes-Sanhadja présente une valeur particulière pour le maintien de la diversité biologique en raison de la richesse et de la diversité de sa faune et sa flore ; sur une superficie de plus de 28 000 ha, se rencontrent environ 234 espèces végétales (sur 1 800 au total pour l'Algérie du nord), d'origines biogéographiques diverses représentant 145 taxons directement inféodés au milieu aquatique, 50 espèces d'oiseaux ainsi que 27 espèces de d'Odonates. Parmi les espèces végétales recensées, 19 sont rares et 23 rarissimes.

Critères 6 : La population nicheuse d'Eristimature à tête blanche du complexe de zones humides de la plaine Guerbes-Sanhadja dépasse le 1% de la population mondiale.

Critère 8 : Le complexe est un lieu de migration et source d'alimentation de l'anguille et autres espèces non encore déterminées (mulets, barbeaux...)

Le complexe de zones humides de la plaine de Guerbes-Sanhadja se situe au nord-est de l'Algérie, à l'ouest d'Annaba et du complexe de zones humides d'El-Kala, dans la wilaya d'El-Tarf. Le site est une grande plaine littorale bordée à l'ouest par les collines côtières de Skikda et à l'est par le massif forestier côtier de Chetaïbi. Sa superficie est de 42 100 ha.

Le caractère remarquable de sa flore et de sa faune a pour origine au moins trois éléments : sa diversité géomorphologique et donc pédagogique, son rôle de carrefour bioclimatique, entraînant une richesse élevée de la biodiversité. La massifs dunaire continental de la plaine est le réservoir hydrique de près de 40 hectomètres cubes qui gère une multitude de dépressions et de vallées formant lacs et garaas (marais).

Ces données sont le fruit d'études réalisées par Boumezbour A. et présentées dans la salle de l'APW sous forme de projection vidéo.

Lors des interventions, beaucoup de réserves ont été émises et de préoccupations soulevées par les directeurs concernés. Ouvrant le bal, le directeur des services agricoles a insisté sur le fait que cette région subit d'incessantes agressions de la part des sablières, d'une part, et du défrichement des terres agricoles par les fellahs, d'autre part. En matière d'assainissement et de traitement des eaux, des mesures devraient être initiées également, préconise-t-il. Le directeur de la pêche et des ressources halieutiques a souligné que trois projets seront lancés dans le cadre du développement aquacole, au niveau de Oued El-K'bir. Celui du tourisme a marqué une halte pour souligner que cette région est une région touristique par excellence. Le volet environnemental a été également abordé par le responsable du domaine, en l'occurrence des mesures seront prises dans le cadre de la lutte contre la pollution générée par le rejet des eaux usées et urbaines. Il a aussi déclaré qu'un projet de pisciculture sera lancé à travers la délimitation d'un nouveau zoning.

Après la clôture des débats, une visite des lieux a été effectuée par les autorités locales en compagnie de leurs hôtes du jour.

Zaïd Zoheïr

ANNABA

AEROPORT RABAH-BITAT

Une femme de 55 ans arrêtée en possession de 500 g de kif

Les douanes de l'aéroport international Rabah-Bitat de Annaba ont découvert lundi dernier 500 g de kif traité chez une passagère, une émigrée, originaire de Ain Hsainia, wilaya de Guelma, qui vit à Valence (France). Cette émigrée, âgée de 55 ans, qui cachait cette quantité de drogue dans son soutien-gorge, s'appêtait, en compagnie de son époux, à prendre le vol de 9h15 à destination de Marseille (France), lorsqu'elle fut arrêtée lors des opérations de contrôle de routine, la dame indélicatement a failli prendre à défaut la vigilance des douaniers ; elle était à deux doigts de monter dans l'avion. Selon les premiers éléments recueillis sur place, son époux a déclaré qu'il n'a rien avoir avec l'acte de sa propre femme. Les deux mis en cause seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Annaba.

Nabil Kebaili

Une aérogare sur un terrain inondable

Le projet de construction d'une aérogare ultramoderne à l'aéroport Rabah-Bitat de Annaba a pris beaucoup de retard et ne sera finalement pas livré à la date prévue. La réalisation confiée à Arab Contractors, une entreprise égyptienne, n'a pas véritablement démarré puisqu'on en est encore aux travaux de terrassement et apparement cela va durer encore au vu des explications fournies par les responsables de cette entreprise. "Les plans ne nous ont pas été communiqués dans les délais, le terrain choisi est situé dans une zone inondable et avec les dernières intempéries, il était impossible d'avancer", avait-on répondu au wali qui avait, il y a quelques jours, visité le chantier. Cette réponse n'a pas convaincu le chef de l'exécutif sachant que les travaux avaient démarré en août 2006. On est encore sur un terrain nu ou rien n'a encore émergé, les eaux de pluie ont tout envahi et des étangs occupent presque la totalité du site. En présence du DLEP, du directeur des transports, du chef du bureau d'études et d'un représentant de l'entreprise Arab Contractors, le wali a donné instruction pour renforcer les travaux qu'il a mis en œuvre et qui se relanceront pour rattraper le retard et pour tenir une séance de travail qui réunira tous les intervenants dans la réalisation du projet en question afin de faire un diagnostic de la situation et lui transmettre un rapport détaillé. A signaler que la nouvelle aérogare qui coûtera 474 164 482,33 DA devait être livrée au plus tard en octobre 2007 et s'étend sur 12 000 mètres carrés. Elle peut traiter 700 000 passagers par an dans un premier temps pour passer à un million et demi après extension.

M. Rahmani

EL-TARF

LIGUE DU SPORT SCOLAIRE

Des ambitions et des obstacles

Les membres du bureau de wilaya de la Ligue du sport scolaire n'y vont pas avec le dos de la cuillère pour dénoncer l'attitude d'indifférence et de mépris manifestée par la Direction de la jeunesse et des sports de wilaya à l'égard de la pratique sportive en milieu scolaire.

Ils sont submergés par le sentiment que les responsables locaux exhibent les trophées qu'ils glanent et s'égosillent des résultats réalisés donnant l'impression que c'est grâce à leur activisme débordant, travail constant, et les aides matérielles fournies que de telles ambitions ont pu être concrétisées, et ce, à travers des différentes participations nationales dans les différentes disciplines et pour preuve la dernière en date : la participation au championnat scolaire des équipes de football cadets dont les joutes se sont déroulées entre les 17 et 23 mars dans la wilaya de Laghouat.

En effet, la sélection de wilaya de football cadets a pu décrocher, haut la main, la 5^e place sur 40 sélections participantes ; ces dernières, de l'avis des entraîneurs accompagnateurs, étaient pourvues de tenues sportives flambant neuf, un

don de leurs DJS respectives, alors que la nôtre donnait l'impression que de venir d'un pays pauvre, et sans aucune ressource. C'était un véritable camouflet pour les responsables de l'équipe. Signalons qu'hormis le classement plus qu'honorifique réalisé, un joueur de la sélection de wilaya fera partie de l'équipe nationale cadets qui participera aux Jeux panarabes, organisés par le Yémen.

Cependant, il est judicieux de signaler que même les équipes amateurs de la région qui sont engagées dans les différents championnats, réalisant des résultats positifs et probants souffrent le martyre, à l'image du JSMET (Jeel Saad medinat El Tarf), un club du chef-lieu de wilaya et qui est au bord de l'asphyxie financière sans qu'aucun responsable daigne lever le petit doigt pour apporter ne serait-ce qu'une aide morale.

Reste que le sport en général agonise dans la wilaya d'El Tarf, les hautes autorités du pays, sont tenues d'apporter une aide substantielle. C'est en somme l'interpellation légitime des sportifs et férus du ballon rond de la région.

Daoud Allam

PENURIE DE LAIT A BORDJ-BOU-ARRERIDJ

Un casse-tête pour les consommateurs

La wilaya de Bordj-Bou-Arreridj, en particulier le chef-lieu où le sachet de lait se conjugue au pain quotidien dans le registre des nécessités alimentaires ; les grossistes du lait profitent inhumainement de la pénurie en écoulant le produit de Mezouag (Sétif) de la plus ridicule des manières faisant passer en priorité une clientèle distinguée ? Les fournisseurs des souprières, à leur tour, ne ratent point l'occasion de faire passer le prix du litre à 40 DA, encore faut-il avoir le privilège d'accéder à un tel luxe, si ce n'est qu'avec cette patience familière de la file indienne, à condition, rappelons-le, d'être là au bon moment.

Les boutiques d'alimentation générale, elles, spéculent impunément des stocks de Lahda qu'ils écoulent à 175 DA la boîte ! Pourquoi pas, étant donné que les brigades de contrôle des impôts semblent se taire sur la question. Selon les services techniques de la direction de l'agriculture, la production laitière de la wilaya est estimée à 95 000 l/j et que le cheptel ovin des vaches laitières compte 94 400 têtes, ce qui permet de déduire mathématiquement qu'une vache produirait environ 1/l/j. Ce n'est certainement pas le cas mais en termes de moyenne l'équation est indiscutablement juste. Cela veut dire concrètement si l'on divise la production annoncée sur les quelque 600 000 habitants des 34 communes, ce chaque citoyen aurait le droit à un petit verre de lait de 0,15 litre par jour, une autosuf-

fisance alimentaire particulière à ne point envier surtout si l'on sait que, dans ce cas, il est strictement interdit de penser à une double ration. Selon les mêmes services de la DSA, on dénombre 6 minilaiteries privées financées par l'Etat. Malheureusement, on apprend du côté de quelques particuliers du domaine que seules deux d'entre elles seraient fonctionnelles, à savoir celles de Medjana et Aïn-Tasserra, Ras-El-Oued.

Si le lait combiné, communément appelé le lait en sac, exige toute une technologie et un savoir-faire qui nous placerait loin des labora-

toires étrangers de production de poudre, le lait cru connu sous le nom de lait de vache, lui, n'est censé passer que par le simple processus de pasteurisation et, par conséquent, accessible à un investissement privé dans le cadre du projet de développement.

Pourquoi les "investisseurs" de la région qui s'ingénient dans le "montage" électronique ne se bouclent dans la production de la semoule ne pensent-ils pas à soulager et l'Etat et la population locale au moins en s'engageant dans un investissement plus censé ?

Saâdène Ammara

TEBESSA

Les eaux thermales détournées !

La commune d'El-Hammamet, distante d'une vingtaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya, a depuis des décennies jouit d'une solide réputation puisque des centaines de visiteurs des wilayas limitrophes viennent, particulièrement les week-ends, pour profiter des bienfaits des eaux thermales que renferme cette région comme son nom l'indique (Hammamet ou Youks-les-

bains) où des cures sont souvent prescrites par des médecins pour les maladies rhumatismales et cutanées. Les autorités locales avaient en 1975 créé ainsi une zone d'extension touristique (hôtels, stations thermales) mais en dépit de mesures incitatives, ces projets ont été mis aux oubliettes. Pis, car depuis 1990, la source d'eau thermale s'est asséchée et le bain fermé et abandonné. Il

est actuellement en ruine : des murs lézardés, les plafonds effondrés dus surtout aux glissements de terrain.

Une richesse naturelle laissée à l'abandon pour des raisons indéterminées pénalisant ainsi le décollage économique de cette région à vocation strictement touristique. A qui profite cette situation ?

Saâdallah Djamel